

## SECOURISME – Formation PSC1 + RIFA

**Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible**

### CANDIDAT

Prénom/Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Né (e) le : ..... à : .....Dépt : .....n° dépt : .....

Email : ..... @.....

Tél. : ..... Nationalité : .....

Niveau de plongeur : ..... Délivré le : .....

Nom du Club : .....

N° du Club : ..... Licence N° : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature :

### Calendrier de la formation – cochez les dates choisies & le (ou les) RIFA souhaité(s)

**PSC1**       22 janvier 2022                       12 février 2022                       19 mars 2022

**RIFAS**       23 janvier 2022                       13 février 2022                       20 mars 2022

RIFAP (plongée) -  RIFAA (apnée)-  RIFANAP (nage avec palmes)

**Cours le samedi de 9h00 à 18h00 dans les locaux du Codep Paris (151 rue Léon-Maurice Nordmann 75013 Paris)**

**Séances pratiques – Apporter PMT et pièce de 1€**

Lieux et horaires à préciser

(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2021 - 2022 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

## PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- Photocopie de la licence FFESSM 2021 ou 2022 (la licence 2022 sera exigée au moment de la formation)
- Chèque de **80 euros** à l'ordre de **FFESSM - Codep Paris**
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Si vous cochez 2 compétences (RIFAP + RIFAA par exemple), vous devez ajouter le coût de la 2<sup>ème</sup> carte (12 €) et 24 € si vous retenez les 3 compétences (RIFAP + RIFAA + RIFANAP)

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

### Le dossier et le chèque sont à retourner à

Daniel Splingart  
11 rue Léo Lagrange  
94270 le Kremlin Bicêtre

**Contact : Daniel Splingart, [secourisme@plongee.paris](mailto:secourisme@plongee.paris)**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.